



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-047-2026-06

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2026-06-17-00012 - Acte de déclaration n° DOS - 2026 / 1851
portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« INOVIE BIOFUTUR » (7 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2026-06-16-00017 - Arrêté du 16 juin 2026 portant modification de
la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations
familiales de l'Essonne (2 pages)

Page 11

IDF-2026-06-18-00003 - Arrêté du 18 juin 2026 portant modification de la
composition du conseil d'administration de l'organisme Caisse
Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (2 pages)

Page 14

IDF-2026-06-18-00002 - Arrêté du 18 juin 2026 portant modification de la
composition du conseil d'administration de l'Union
de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et
d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France (2 pages)

Page 17

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / service

Planification et Police de l'eau

IDF-2026-06-12-00005 - Arrêté n° 2026/ 02202 du 12 juin
2026 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale
de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de
la Bièvre (5 pages)

Page 20

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-17-00012

Acte de déclaration n° DOS - 2026 / 1851 portant
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « INOVIE BIOFUTUR »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS – 2026 / 1851

**portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« INOVIE BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS - 2025/4813 en date du 3 décembre 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 20 mars 2026, de Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN du cabinet MBA & Associés, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOFUTUR » sise, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La modification de la dénomination sociale de la société « BIOFUTUR », devenant « INOVIE BIOFUTUR », à compter du 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELAS « BIOFUTUR » en date du 10 décembre 2025, portant acte de :

- La modification de la dénomination sociale de la société « BIOFUTUR », devenant « INOVIE BIOFUTUR », à compter du 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR » n° 8-2602 Rév.21 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 1er juin 2025 et pour date de fin de validité le 31 mai 2030 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « INOVIE BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), codirigé par Madame Stéphane HENRY-MOUCPLIER, Madame Nadège GAMBERT, Madame Anne Sophie LEGUAY et Monsieur Sylvain COCCO, et exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « INOVIE BIOFUTUR », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 001 608 9, fonctionne sur les trente-deux sites listés ci-dessous :

1. Le site « L'ISLE-ADAM », site principal et siège social
1, chemin des Trois Sources à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public de 7h à 18h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie),
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 609 7
2. Le site « CONFLANS-SAINT-HONORINE »
26, boulevard Armand Leprince à CONFLANS-SAINT-HONORINE (78700)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures les mardi et jeudi, et jusqu'à 13 heures les lundi, mercredi et vendredi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 079 8
3. Le site « CHANTELOUP-LES-VIGNES »
25, avenue de Poissy à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures du lundi au vendredi et jusqu'à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 080 6
4. Le site « GARGENVILLE »
2, rue Gambetta à GARGENVILLE (78440)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 081 4
5. Le site « LES MUREAUX »
Avenue de la République – Centre Commercial des Bougimonts à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 082 2
6. Le site « GOUSSAINVILLE »
2-4, avenue du 6 Juin 1944 à GOUSSAINVILLE (95190)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h à 13h00 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 610 5
7. Le site « DOMONT »
8, avenue Glandaz à DOMONT (95330)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h à 13h00 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 611 3
8. Le site « HOUILLES »
5 bis, avenue Carnot à HOUILLES (78800)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 083 0

9. Le site « MAISONS-LAFFITTE »
7, rue d'Achères à MAISONS-LAFFITTE (78600)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h00 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 084 8
10. Le site « VILLIERS-LE-BEL »
107, avenue Pierre Sépard à VILLIERS-LE-BEL (95400)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 612 1
11. Le site « L'ISLE-ADAM »
5, avenue de Paris à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public de 7h à 15h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h00 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 628 7
12. Le site « ARNOUVILLE-LES-GONESSE »
8 bis, rue Pierre Sépard à ARNOUVILLE-LES-GONESSE (95400)
Ouvert au public de 7h à 14h du lundi au vendredi et de 7h à 13h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 629 5
13. Le site « CONFLANS-SAINT-HONORINE »
204, avenue du Maréchal Foch et 18/20 Place de la Liberté et rue Désiré Clément à
CONFLANS-SAINT-HONORINE (78700)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures les lundi, mercredi et vendredi, jusqu'à 13 heures
les mardi et jeudi et 12h30 les samedis
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 133 3
14. Le site « SOISY-SOUS-MONTMORENCY »
13, avenue du Général de Gaulle à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230)
Ouvert au public de 7h à 14h30 du lundi au vendredi et de 7h à 12h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 630 3
15. Le site « SAINT-GRATIEN »
ZAC Coeur de Ville II, 58 rue Berthie Albrecht à SAINT-GRATIEN (95210)
Ouvert au public de 7h à 16h du lundi au vendredi et de 7h à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 631 1
16. Le site « PLAISIR »
8, avenue de Geesthacht à PLAISIR (78370)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 134 1
17. Le site « LES-CLAYES-SOUS-BOIS »
Jardin d'Arcy - 10 avenue Jules Ferry à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
Ouvert au public de 7h à 13h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 136 6
18. Le site « SAINT-OUEN-L'AUMONE »
2, avenue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)

Ouvert au public de 7h à 15h30 du lundi au vendredi et de 7h15 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 632 9

19. Le site « OSNY SAINTE-MARIE »
Clinique Sainte-Marie - 1, rue Christian Barnard à OSNY (95520)
Ouvert au public de 7h à 13h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée),
Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie
(bactériologie (examens directs))
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 633 7
20. Le site « SAINT-GERMAIN-EN-LAYE »
29-31, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 137 4
21. Le site « GARGES-LES-GONESSE »
Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140)
Ouvert au public de 7h15 à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 635 2
22. Le site « MEULAN »
19, quai de l'Arquebuse à MEULAN (78250)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 138 2
23. Le site « VERNOUILLET »
7 bis, avenue de Triel à VERNOUILLET (78540)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 139 0
24. Le site « EPONE »
15, avenue de la Gare à EPONE (78680)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 140 8
25. Le site « TRIEL-SUR-SEINE »
14, rue du Moulin à TRIEL-SUR-SEINE (78510)
Ouverture au public jusqu'à 13 heures et fermé le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 141 6
26. Le site « PONTOISE »
4, rue Carnot à PONTOISE (95300)
Ouvert au public de 6h45 à 16h du lundi au vendredi et de 7h à 13h le samedi
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (spermiologie
diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 636 0
27. Le site « OSNY »
49, rue Aristide Briand à OSNY (95520)
Ouvert au public de 6h45 à 18h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 637 8

28. Le site « TAVERNY »
188, avenue de Paris à TAVERNY (95150)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 136 9
29. Le site « MARLY-LA-VILLE »
137 bis, avenue Henri Barbusse à MARLY-LA-VILLE (95670)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 319 0
30. Le site « SARCELLES »
2, rue Carnot à SARCELLES (95200)
Ouvert au public de 7h à 16h30 du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 634 5
31. Le site « ELANCOURT »
4 bis, square de la Canche à ELANCOURT (78990)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 135 8
32. Le site « FRANCONVILLE »
116 rue de la station à FRANCONVILLE (95130)
Ouvert au public du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi de 7h à 13h
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 921 3

La liste des trente-deux biologistes médicaux associés, dont quatre biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Madame HENRY-MOUCIER Stéphane, pharmacien, biologiste coresponsable, Présidente
2. Monsieur COCCO Sylvain, pharmacien, biologiste coresponsable,
3. Madame GAMBERT Nadège, médecin, biologiste coresponsable,
4. Madame LEGUAY (GUERIN) Anne-Sophie, pharmacien, biologiste coresponsable,
5. Monsieur ALLOUCHE Michael, médecin, biologiste médical, associé
6. Monsieur ANDIVA Shakir-Pierre, pharmacien, biologiste médical, associé
7. Monsieur ASSAQA Abdelhamid, médecin, biologiste médical, associé
8. Monsieur AURIOL ROY BRY William, pharmacien, biologiste médical, associé
9. Madame BENNANI Hind, pharmacien, biologiste médical, associé
10. Monsieur BELMILOUDI Soufien, pharmacien, biologiste médical, associé
11. Madame CIAKO NGANCHUI Sydonie, pharmacien, biologiste médical, associée
12. Madame COLLE Camille, pharmacien, biologiste médical, associée
13. Monsieur CROUZIER Christophe, pharmacien, biologiste médical, associé
14. Monsieur ESPOSITO Gaëtano, pharmacien, biologiste médical, associé
15. Monsieur JACQUELINE Maximilien, pharmacien, biologiste médical, associé
16. Monsieur LASRY Moïse, pharmacien, biologiste médical, associé
17. Monsieur LEMAIRE Yves, pharmacien, biologiste médical, associé
18. Monsieur LOUSSERT Laurent, pharmacien, biologiste médical, associé
19. Madame MARCK Pascale, médecin, biologiste médical, associée
20. Madame NICOLAE Anca-Mihaela, médecin, biologiste médical, associée

21. Monsieur RAVENEAU Jacques, pharmacien, biologiste médical, associé
22. Madame RODRIGUEZ MATHIEU Patricia, médecin, biologiste médical, associée
23. Madame SANTOS Léna, pharmacien, biologiste médical, associée
24. Monsieur TOUZET Jacques, pharmacien, biologiste médical, associé
25. Monsieur TRAN MINH Olivier, pharmacien, biologiste médical, associé
26. Monsieur BENDJELLOUL Mehdi, pharmacien, biologiste médical, associé
27. Madame GASSINO Marie-Hélène, médecin, biologiste médical, associée
28. Monsieur JANNET Marcel, médecin, biologiste médical salarié, associé, à mi-temps à raison de 205 vacations par an,
29. Monsieur SALDMANN Antonin, médecin, biologiste médical, associé, à mi-temps à raison de 205 vacations par an,
30. Madame Frédérique DUGOU, pharmacien, biologiste médical, associée, à mi-temps à raison de 205 vacations par an,
31. Madame Muriel LEVY, pharmacien, biologiste médical, salariée associée, à mi-temps à raison de 205 vacations par an,
32. Madame PASQUALI Patricia, pharmacien, biologiste médical, salariée associée, à mi-temps,

La répartition du capital social de la SELAS « INOVIE BIOFUTUR » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Actions de préférence de catégorie O	Actions de préférence de catégorie P	Total	Capital social et droits de vote en %
ALLOUCHE Michael	74 000	0	74 000	3,57 %
ANDIVA Shakir-Pierre	74 000	0	74 000	3,57 %
ASSAQA Abdelhamid	74 000	0	74 000	3,57 %
AURIOL ROY BRY William	74 000	0	74 000	3,57 %
BELMILOUDI Soufien	1	0	1	0,00 %
BENDJELLOUL Mehdi	1	0	1	0,00 %
BENNANI Hind	74 000	0	74 000	3,57 %
CIAKO NGANCHUI Sydonie	73 999	0	73 999	3,57 %
COCCO Sylvain	74 000	0	74 000	3,57 %
COLLE Camille	1	0	1	0,00 %
CROUZIER Christophe	74 127	0	74 127	3,58 %
ESPOSITO Gaetano	74 000	0	74 000	3,57 %
GAMBERT Nadège	74 000	0	74 000	3,57 %
GASSINO Marie-Hélène	1	0	1	0,00 %
(GUERIN) LEGUAY Anne-Sophie	74 000	0	74 000	3,57 %
HENRY-MOUCIER Stéphane	73 999	0	73 999	3,57 %
JACQUELINE Maximilien	74 000	0	74 000	3,57 %
LASRY Moïse	74 000	0	74 000	3,57 %
LEMAIRE Yves	1	0	1	0,00 %
LOUSSERT Laurent	74 000	0	74 000	3,57 %

MARCK Pascale	74 000	0	74 000	3,57 %
NICOLAE Anca-Mihaela	1	0	1	0,00 %
RAVENEAU Jacques	74 000	0	74 000	3,57 %
RODRIGUEZ MATHIEU Patricia	74 000	0	74 000	3,57 %
SANTOS Léna	74 000	0	74 000	3,57 %
TOUZET Jacques	74 000	0	74 000	3,57 %
TRAN MINH Olivier	74 000	0	74 000	3,57 %
SALDMANN Antonin	1	0	1	0,00 %
JANNET Marcel	1	0	1	0,00 %
PASQUALI Patricia	1	0	1	0,00 %
LEVY Muriel	1	0	1	0,00 %
Frédérique DUIGOU	1	0	1	0,00 %
Sous-total – Associés Professionnels Exerçants	1 554 136	0	1 554 136	75 %
SAS « Inovie Group »	0	518 045	518 045	25 %
Sous-total – Tiers porteurs	0	518 045	518 045	25 %
TOTAL	1 554 136	518 045	2 072 181	100 %

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS - 2025/4813 en date du 3 décembre 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOFUTUR » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 17 juin 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-06-16-00017

Arrêté du 16 juin 2026 portant modification de
la composition du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales de l'Essonne

ARRÊTÉ du 16 juin 2026
**portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations
familiales de l'Essonne**

La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est nommé au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne :

4° En tant que Représentants des associations familiales

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Suppléant :

- Madame Florence GHEORGHIN sur poste vacant

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 juin 2026

**La ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-06-18-00003

Arrêté du 18 juin 2026 portant modification de la
composition du conseil d'administration de
l'organisme
Caisse Régionale d'Assurance Maladie
d'Ile-de-France

ARRÊTÉ du 18 juin 2026
portant modification de la composition du conseil d'administration de l'organisme
Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 06 mars 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France est modifié comme suit :

Sur postes vacants :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Suppléant :

- Monsieur Frédéric MOREAU

2° En tant que représentant de la Fédération Nationale de la Mutualité Française :

Sur désignation de l'organisation Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) :

Suppléant :

- Monsieur Pierre LICHON

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 18 juin 2026

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-06-18-00002

Arrêté du 18 juin 2026 portant modification de la
composition du conseil d'administration de
l'Union de
Recouvrement des cotisations de Sécurité
Sociale et d'Allocations Familiales
(URSSAF) Ile-de-France

ARRÊTÉ du 18 juin 2026
portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de
Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
(URSSAF) Ile-de-France

La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Ile-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales d'Ile-de-France est modifié comme suit :

1° En tant que Représentant des employeurs

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Suppléant :

- Monsieur Hervé BEAUDET en remplacement de Madame Anne-Gabrielle VERDIER

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 18 juin 2026

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-06-12-00005

Arrêté n° 2026/ 02202 du 12 juin 2026
portant renouvellement de la composition de la
Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux de la Bièvre

ARRÊTÉ N° 2026/ 02202 du 12 juin 2026

**portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre**

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.212-4 et R.212-29 et suivants ;

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté NOR : TREL2204623A du 23 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2015-1921 du 8 juin 2015 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2007/4767 du 6 décembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre ;

Vu l'arrêté n°2020/3041 du 14 octobre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2023/02397 du 4 juillet 2023 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026/01845 du 18 mai 2026 portant délégation de signature à monsieur Denis MAUVAIS sous-préfet de L'Hay-les-Roses ;

Vu les propositions des associations départementales des maires concernées ;

Considérant que l'article R. 212-26 du code de l'environnement dispose que lorsque le périmètre d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux englobe un territoire s'étendant sur deux ou plusieurs départements, il est procédé à sa définition géographique par un arrêté conjoint des

préfets des départements intéressés, désignant en outre le préfet responsable de la procédure d'élaboration ou de révision du schéma ;

Considérant que l'article R. 212-29 du code de l'environnement dispose que la composition de la commission locale de l'eau est arrêtée par le préfet du département ou le préfet responsable de la procédure d'élaboration, de modification ou de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et que le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux est constitué pour moitié au moins de représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés ;

Considérant que l'article R. 212-31 du code de l'environnement dispose que la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six années ;

Considérant les propositions transmises par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les différents collèges de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont renouvelés comme suit :

1°/ Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres)

- Représentants désignés sur proposition des associations et unions départementales des maires et présidents d'intercommunalités (16 membres)
 - pour le département des Yvelines (4 membres) :
 - M. Bruno BOUSSARD, adjoint au maire de Montigny-le-Bretonneux ;
 - M. Christian GRANDE, adjoint au maire de Guyancourt ;
 - M. Jean-Christophe HILAIRE, adjoint au maire de Buc ;
 - Mme Denise THIBAUT, adjointe au maire de Jouy-en-Josas
 - pour le département de l'Essonne (4 membres) ;
 - M. Frank CHMITELIN, adjoint au maire de Wissous ;
 - M. Bernard GLEIZE, maire de Vauhallan ;
 - Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, maire de Bièvres ;
 - Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU, conseillère municipale de Massy ;
 - pour le département des Hauts-de-Seine (4 membres) ;
 - Mme Fabienne EVANO, conseillère municipale au Plessis-Robinson ;
 - Mme Léa POGGI, adjointe à la maire de Fontenay-aux-Roses ;
 - Mme Florence PRESSON, adjointe au maire de Sceaux ;
 - Mme Anne SAUVEY, adjointe au maire de Bourg-la-Reine ;
 - pour le département du Val-de-Marne (4 membres) :

Tél : 01 49 56 60 00
 Mél : prefecture@val-de-marne.gouv.fr
 21-29 avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL

- Mme Maëlle BOUGLET, adjointe à la maire de Cachan ;
 - M. Richard DOMPS, adjoint au maire de Fresnes ;
 - M. Patrick LEROY, conseiller municipal de Rungis ;
 - M. Patrick MOKHBI, adjoint au maire de Gentilly ;
- Représentants des Conseils régionaux et des Conseils départementaux (6 membres) :
 - le représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
 - le représentant du Conseil de Paris ;
 - le représentant du Conseil Départemental des Yvelines ;
 - le représentant du Conseil Départemental de l'Essonne ;
 - le représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine ;
 - le représentant du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;
 - Représentant d'une structure porteuse de schéma de cohérence territoriale (1 membre) :
 - le représentant de la Métropole du Grand Paris
 - Représentant de l'établissement public territorial de bassin (1 membre) :
 - le représentant de l'EPTB Seine Grands Lacs ;
 - Représentants de syndicats compétents dans le domaine de l'eau (3 membres)
 - le représentant du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne ;
 - le représentant du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre ;
 - le représentant du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;
 - Représentants d'établissements publics de coopération intercommunale (5 membres)
 - le représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
 - le représentant de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc
 - le représentant de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay
 - le représentant de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
 - le représentant de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris

2°/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (15 membres)

- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne, ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Région d'Ile-de-France, ou son représentant
- M. le Président de la Fédération interdépartementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne .
- M. le Président de la Fédération de l'Essonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant
- M. le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), ou son représentant
- M. le Président de l'Association « Sauvegarde et Cheminement des Eaux à Fresnes » (SECDEF), ou son représentant

Tél : 01 49 56 60 00
 Mél : prefecture@val-de-marne.gouv.fr
 21-29 avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL

- M. le Président de l'Association «Union pour la renaissance de la Bièvre », ou son représentant
- M. le Président de l'Association « les Amis de la Vallée de la Bièvre », ou son représentant
- M. le Président de l'Association « France Nature Environnement - Île-de-France », ou son représentant
- M. le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts de Seine (CAUE 92), ou son représentant
- M. le Directeur du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), ou son représentant
- M. le Président de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) ou son représentant
- M. le Président de l'Association les amis de la Bièvre à Fresnes ou son représentant
- M. le Président du Collectif pour l'espace naturel de Montjean ou son représentant
- M. le Directeur de la Direction territoriale d'Île-de-France de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant

3°/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (10 membres) :

- M. le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, ou son représentant
- M. le Préfet de Paris, ou son représentant
- M. le Préfet du Val-de-Marne, ou son représentant
- Mme la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France, ou son représentant
- M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, ou son représentant
- Mme la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, ou son représentant
- Mme la Directrice Départementale des Territoires de l'Essonne, ou son représentant
- Mme la Directrice régionale de l'Office Français de la Biodiversité, ou son représentant
- Mme la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ou son représentant
- M. le Président Directeur Général de l'Établissement Public Paris-Saclay, ou son représentant

Article 2 : L'arrêté n°2020/3041 du 14 octobre 2020 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre est abrogé.

Article 3 : Le Préfet, Secrétaire Général aux politiques publiques de la préfecture de la Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, les Secrétaires Généraux des préfectures des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, le Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne et mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr..

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses,

Denis MAUVAIS

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Créteil. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-de-Marne. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Tél : 01 49 56 60 00
Mél : prefecture@val-de-marne.gouv.fr
21-29 avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL